

DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 93.00.642.012.1 DU 8 OCTOBRE 1993

Dispositifs mesureurs de charge TELEMECANIQUE modèles ISP70M30 et ISP70M31 (CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 91-330 DU 27 MARS 1991 (ARTICLE 10), MODIFIE PAR LE DECRET N° 93-973 DU 27 JUILLET 1993, REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.

FABRICANT

TELEMECANIQUE ELECTRIQUE, 33, avenue de Chatou, 92506 Rueil Malmaison Cedex.

OBJET

La présente décision complète la décision n° 85.1.15.636.1.3 du 20 septembre 1985 (1).

CARACTERISTIQUES

Les dispositifs mesureurs de charge TELEMECANIQUE modèles ISP70M30 et ISP70M31 diffèrent du modèle ISP70M approuvé par la décision précitée par :

- la valeur de l'impédance minimale de charge $Z = 45 \Omega$,
- la suppression du dispositif de mise à zéro initiale et du dispositif semi-automatique de tare,
- la possibilité de connecter un dispositif imprimateur EPSON modèle FX-870,
- la possibilité de connecter au modèle ISP70M30, un dispositif répéteur modèle XBT K,
- la modification de l'identification des voyants et claviers décrite dans la notice descriptive annexée.

Les autres caractéristiques demeurent inchangées.

Les dispositifs mesureurs de charge modèles ISP70M30 et ISP70M31 ne diffèrent entre eux que par leur logiciel de traitement de l'information, explicité dans la notice descriptive.

SCELLEMENTS

Les circuits électriques de mesure et de traitement du signal, les dispositifs d'entrées-sorties non connectés à un organe périphérique et les connexions reliant les dispositifs d'entrées-sorties aux organes périphériques doivent être munis d'un scellement.

RESTRICTIONS D'EMPLOI

Tout instrument de pesage neuf comportant un dispositif mesureur de charge TELEMECANIQUE modèle ISP70M30 ou ISP70M31 doit faire l'objet d'une décision d'approbation de modèle afin de pouvoir être utilisé pour les opérations énumérées à l'article 26 du décret n° 88-682 du 6 mai 1988.

La présente décision ne permet pas d'utiliser ce dispositif en tant que dispositif de mesure et d'asservissement pour doseuses pondérales ou pour totalisateurs.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des dispositifs mesureurs de charge TELEMECANIQUE modèles ISP70M30 et ISP70M31 concernés par la présente décision doit porter au moins les indications suivantes :

- dispositif mesureur de charge TELEMECANIQUE modèle ISP70M30 ou ISP70M31,

(1) Revue de Métrologie, septembre 1985, page 832.

- numéro de série,
- décision n° 93.00.642.012.1 du 8 octobre 1993.

Cette plaque doit être revêtue de la marque d'identification du fabricant ou de son identification complète.

Le numéro de la présente décision est rappelé sur le dispositif imprimeur EPSON FX-870 et sur le dispositif répéteur XBT K.

INDICATIONS PARTICULIERES

A la mise en service ou au cours d'une modification sur le lieu d'emploi de tout instrument de pesage comportant un dispositif mesureur de charge TELEMECANIQUE modèle ISP70M30 ou ISP70M31, l'installateur doit apposer la mention "INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION" sur le dispositif indicateur numérique à proximité immédiate des résultats de pesage, lorsque cet instrument ne respecte pas les prescriptions réglementaires applicables aux instruments utilisés pour les opérations énumérées à l'article 26 du décret n° 88-682 du 6 mai 1988.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les instruments de pesage neufs, réparés ou modifiés qui comportent le dispositif mesureur de charge TELEMECANIQUE modèle ISP70M30 ou ISP70M31 ne peuvent subir les épreuves de vérification primitive que si la preuve de compatibilité de l'adaptation du dispositif récepteur de charge et du dispositif mesureur de charge est apportée au préalable.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2002.

ANNEXES

Notice descriptive.

Schéma du clavier n° 6022-1.

Plan de scellement n° 6022-2.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

NOTICE DESCRIPTIVE

Dispositifs mesureurs de charge
TELEMECANIQUE
modèles ISP70M30 et ISP70M31

PRESENTATION

Le dispositif mesureur de charge TELEMECANIQUE modèle ISP70M30 ou ISP70M31 se présente, sous une forme identique au dispositif mesureur de charge TELEMECANIQUE modèle ISP70M, soit en coffret, soit en baie équipant un tableau.

MODIFICATION DES CLAVIERS
ET VOYANTS DE L'INDICATEUR DU MODELE ISP70M

La face avant du dispositif indicateur comporte :

1 - un clavier à quatre touches :

→0← Mise à zéro de l'indicateur,

 Contrôle de l'échelle,

→T← Touche non utilisée,

 Touche non utilisée.

2 - un clavier à 27 touches :

REF Introduction références pour l'impression,

EFF Effacement des données,


F1 Introduction des paramètres de seuil (modèle ISP70M31),
Touche non utilisée (modèle ISP70M30),

 Introduction d'une tare prédéterminée,

VAL Validation des données,

 Introduction des formules et paramètres,

 Préparation du cycle,

 Nouvelle pesée avec le même produit (modèle ISP70M31),
Touche non utilisée (modèle ISP70M30),

 Date/heure,

 Accès aux fonctions de test,

 Touche non utilisée,

 Impression,

÷ /* Lecture des cumuls et accès au bilan,

F2 Initialisation du lot (modèle ISP70M31),
Fin de cycle à passage unique (modèle ISP70M30),

↑ Sélection lettres de l'alphabet, (action simultanée de cette touche avec la lettre choisie).

Remarque : Les 12 touches numériques sont inchangées.

• des voyants modifiés :

Le voyant d'affichage de tare en face de l'inscription T est inhibé,

Le voyant d'affichage de poids net en face de l'inscription NET est inhibé sur le modèle ISP70M30,

Le voyant d'affichage de poids net s'allume en face de l'inscription NET sur le modèle ISP70M31,

Le voyant d'affichage de poids brut s'allume en face de l'inscription B/G,

Le voyant indicateur d'un cycle en cours s'allume en face de l'inscription .

Le voyant indicateur de stabilité s'allume en face de l'inscription STABLE,

Le voyant de contrôle d'échelle s'allume en face de l'inscription .

DISPOSITIF IMPRIMEUR EPSON FX-870

Le dispositif imprimeur possède les caractéristiques suivantes :

- une impression matricielle bidirectionnelle à impact à neuf aiguilles,
- une tension d'alimentation de 220 V.

DISPOSITIF REPETITEUR

Le dispositif répéteur KBT K comporte une ligne de 20 caractères alphanumériques composés de 14 segments fluorescents vert, d'une hauteur de 10 mm.

RESULTATS DES PESEES

L'afficheur principal du dispositif mesureur de charge modèle ISP70M30 est composé de 7 afficheurs à sept segments dont le dernier chiffre est réservé au symbole de l'unité "t".

L'afficheur principal du dispositif mesureur de charge modèle ISP70M31 est composé soit de 7 afficheurs à 7 segments dont le dernier chiffre est réservé au symbole de l'unité "t", soit de 7 afficheurs à sept segments suivis du symbole de l'unité "kg".

L'afficheur principal s'éteint au-dessous de l'indication zéro de poids ou au-dessus d'une indication de la portée maximale augmentée de plus de

neuf échelons. Dans les deux cas, toute impression est rendue impossible.

L'affichage et l'impression d'une tare prédéterminée sont identifiés par le symbole PT.

FONCTIONNEMENT

Modèle ISP70M30

Le dispositif mesureur de charge modèle ISP70M peut mémoriser les paramètres concernant plusieurs pesées. Ces paramètres peuvent être imprimés sur un bordereau.

Lors d'une première pesée, tous les paramètres attribués à un même numéro de carte sont édités avec le poids sur le bordereau d'entrée.

Lors d'une deuxième pesée, il suffit de réintroduire le numéro de carte pour connaître les caractéristiques déjà saisies et obtenir un bordereau de sortie pour la deuxième pesée avec le rappel du poids de la première pesée.

Modèle ISP70M31

Lors d'une pesée, l'opérateur saisit tous les paramètres concernant la pesée en lui attribuant un numéro de produit et demande l'enregistrement du poids brut ou de la tare.

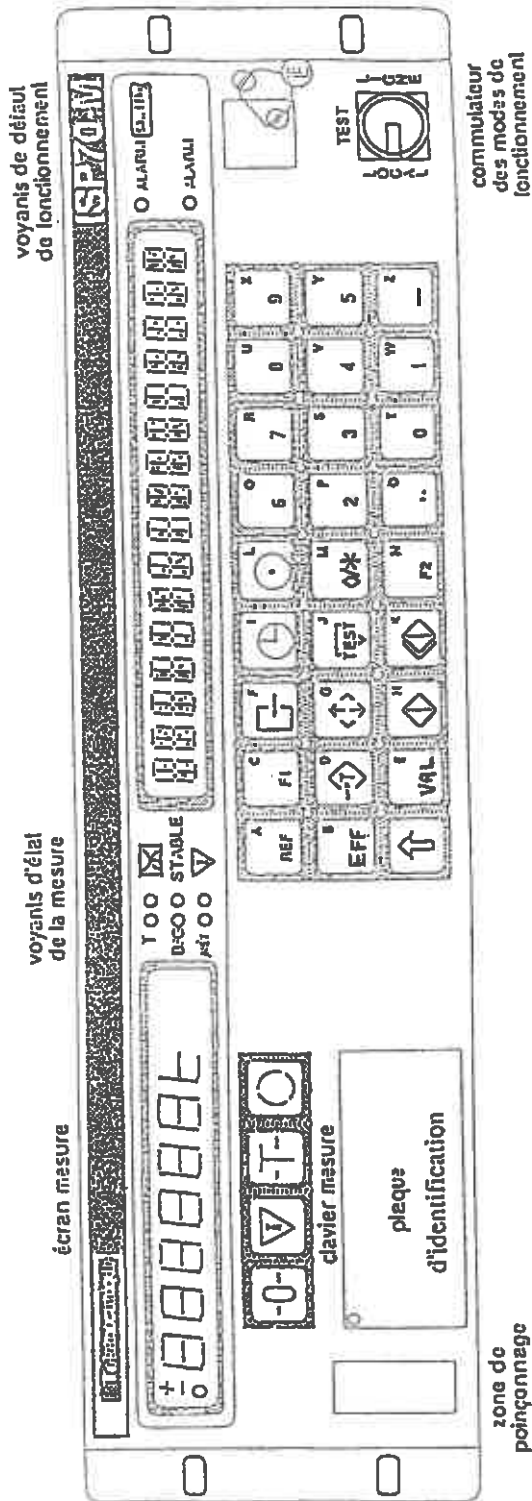
Les paramètres suivants peuvent être imprimés sur le bordereau :

- références de la pesée,
- code fonction,
- compteur du lot,
- code du produit, sa nature et référence,
- tare,
- poids brut pesé,
- poids net pesé,
- date et heure,
- numéro de folio,
- nombre de pesées du lot,
- cumul en poids des pesées du lot.

■ N° 6022-1

DISPOSITIFS MESUREURS DE CHARGE TELEMECANIQUE ISP70M30 ET ISP70M31

Clavier



voyants de défaut de fonctionnement

voyants d'état de la mesure

écran mesure

clavier mesure

plaque d'identification

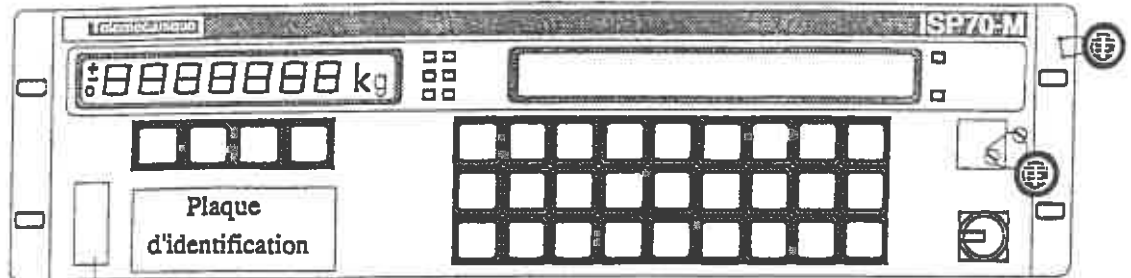
zone de poinçonnage

commutateur des modes de fonctionnement

■ N° 6022-2

DISPOSITIFS MESUREURS DE CHARGE TELEMECANIQUE ISP70M30 ET ISP70M31

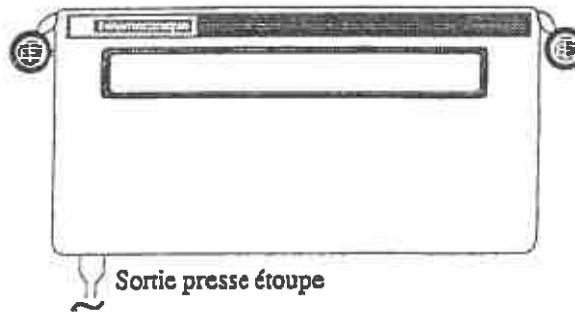
Plan de scellement



CLAVIER DU DISPOSITIF MESUREUR DE CHARGE TSP70M31

Plaque de poinçonnage

Dispositif répéteur XBT K



Imprimante FX870



Liaisons spécifiques
du modèle ISP70M-31

